

1. Modifiez l'organisation des consultations

- Mettez en place la téléconsultation dès que possible pour tous les actes réalisables à distance
- Informez vos patients de cette modalité et aidez les à créer les meilleures conditions pour la séance
- Choisissez un outil de téléconsultation sécurisé (agrée Hébergeur Données de Santé) pour assurer la confidentialité de vos consultations
- Reportez les consultations que vous ne pouvez pas réaliser à distance

2. Réalisez au plus vite les démarches pour assurer la pérennité de votre cabinet

- Demandez un arrêt de travail si vous êtes concerné par une des situations suivantes :
 - contaminé par le coronavirus
 - en période d'isolement car ayant été en contact rapproché avec une personne diagnostiquée positive en coronavirus
 - garde d'enfant de moins de 16 ans ou en situation de handicapCommencez la démarche sur declare.ameli.fr
- Pour bénéficier du report de l'échéance mensuelle du 20 mars des charges URSSAF, dont le montant sera lissé sur les échéances à venir (avril à décembre), connectez-vous à votre espace en ligne URSSAF et adressez un message via la rubrique "Une formalité déclarative" > "Déclarer une situation exceptionnelle"

3. Préparez au mieux la période post épidémie

- Reprogrammez tous les RDV annulés en concertation avec vos patients
- Maintenez à jour votre page profil sur Doctolib, afin de rester visible auprès des patients
- Prévenez votre patientèle de la date de réouverture de votre cabinet sur votre fiche Doctolib, par e-mail ou autres
- Anticipez une forte demande de consultations dès la fin de la période de confinement en augmentant vos plages d'ouverture

4. Restez informé(e)s

- Retrouvez les communications du gouvernement (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>)
- Consultez la rubrique "À lire COVID-19" dans votre logiciel Doctolib si vous êtes partenaire
- Retrouvez les discussions des psychiatres sur la Communauté Doctolib (<https://community.doctolib.com/>)